



GOURNAY
SUR MARNE

PROJET ÉDUCATIF

MULTIACCUEIL 'Les Minimômes'

I. LE PROJET ÉDUCATIF

1. La séparation

- a) Le lieu
- b) Les moyens
- c) La période d'adaptation
- d) La personne de référence

2. L'autonomie

- 1) L'acquisition de l'autonomie
 - a) Le repas
 - b) L'habillement
 - c) La propreté
 - d) Le jeu
- 2) Conclusion

3. Le respect de l'identité

- 1) Le repas
- 2) Les soins et la propreté
- 3) Le sommeil
- 4) Le besoin de mouvement
- 5) Le besoin de sécurité

4. La socialisation

- 1) L'apprentissage de la vie en communauté
 - a) Le besoin de communication
 - b) Le langage / la communication gestuelle

5. L'éveil de l'enfant

- a) Les avantages du jeu libre
- b) Le projet Snoezelen
- c) Conclusion

II. LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

- ⇒ Les deux centres multiaccueils (en annexes : charte de la Laïcité et charte nationale d'accueil du jeune enfant).

III. DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE

- A. Les objectifs
- B. Les moyens mis en œuvre
- C. L'adaptation

IV. L'ACCUEIL D'UN ENFANT DONT LA FAMILLE EST ENGAGÉE DANS UN PARCOURS D'INSERTION

V. PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES

VI. DEFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES

- Créer un lien de confiance avec les parents

VII. RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

- La CAF
- Le Conseil Départemental
- La PMI
- Le Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI)

Annexes

- Annexe 1 : la charte de Laïcité ;
- Annexe 2 : Charte d'accueil du jeune enfant.

I – LE PROJET EDUCATIF

Dans la vie de l'enfant, les premières années sont très importantes. Il est essentiel de lui offrir un lieu d'accueil privilégié afin de lui permettre de se séparer de ses parents, de s'épanouir en respectant son identité propre, son individualité, sa dignité.

Quels sont les objectifs à atteindre et quels moyens mettre en place pour y parvenir ?

1- La séparation

La séparation doit être vécue le mieux possible tant par l'enfant que par ses parents.

Elle est parfois difficile pour les parents et pour l'enfant.

Notre objectif est de permettre à l'enfant et à ses parents de se séparer en douceur.

a) Le lieu :

⇒ Créer un lien de confiance avec les parents

Créer un lien de continuité entre la maison et le lieu d'accueil, proposer des conditions de sécurité affective aux enfants sont nécessaires à une séparation réussie.

Toute séparation sera réussie si les parents se sentent en confiance avec l'équipe en place.

⇒ Un lieu pour la séparation

Une fois l'adaptation faite, la séparation se fait dans le hall d'accueil. Dès lors l'enfant comprend que c'est le lieu où l'on se sépare mais aussi celui où l'on se retrouve.

Dès 8h30, les enfants sont dans les salles d'activités les parents accompagnent leur enfant dans les salles. Chaque parent est accueilli individuellement avec son enfant.

⇒ Le doudou

C'est un objet précieux pour certains enfants, qui les rassure, les sécurise, les encourage et leur donne du plaisir.

Cet objet transitionnel relie l'enfant à sa maison. Il est important, si l'enfant en a un, que les parents le donnent dès l'adaptation. Dans la structure, il est mis à disposition, dès que l'enfant le demande il pourra utiliser cet objet. Toutefois, à certains moments, l'enfant est encouragé, selon sa maturité, à s'en séparer et apprend à s'en passer.

b) Les moyens

⇒ Quels sont les moyens mis en place pour que la séparation se passe le mieux possible ?

Verbaliser la séparation signifie mettre des mots sur cette séparation. Nous pouvons être amenés à accompagner la famille lors de cette séparation. Les parents doivent comprendre que c'est important pour leur enfant de les voir partir même si cela est difficile.

Le lien de confiance va s'établir avec les parents dans la durée, grâce à la connaissance de l'équipe et de la structure.

Certains enfants ont besoin d'être pris dans les bras, d'être confiés à une auxiliaire, d'être un moment, isolés du groupe.

c) La période d'adaptation

⇒ L'adaptation

Pour toute arrivée d'un enfant dans une collectivité, et avant de le confier au personnel, il est souhaitable de prévoir une période d'adaptation.

Cette période permet à l'enfant de faire connaissance avec son nouvel environnement. Ce temps de rencontre personnalisé permet au personnel de mieux connaître l'enfant, son rythme, ses habitudes, ses jeux préférés.

Elle permet d'établir un dialogue avec la maman et le papa. Elle va permettre que la séparation se passe bien.

⇒ Déroutement de l'adaptation

L'adaptation se fait en présence de la maman, du papa ou d'une personne proche de l'enfant. Elle varie selon les enfants. Chaque enfant est différent et s'adapte selon son rythme. Elle se déroule dans un moment de calme, de disponibilité de façon à créer un climat de confiance avec les parents.

d) La personne de référence

⇒ La personne de référence « le tuteur »

La personne de référence offre à l'enfant une relation stable et lui donne la possibilité de s'attacher pour qu'il continue à grandir et à se construire.

Lors de l'adaptation, les enfants sont pris en charge par une auxiliaire de référence. Cette personne est essentielle pour permettre à l'enfant d'avoir un repère affectif et sécurisant dans ce nouveau lieu. Elle est le relais privilégié des parents, en lien avec l'équipe. Elle assure le suivi et accompagne l'enfant. Toutefois, les auxiliaires travaillent en binôme. Cet accompagnement se fait en collaboration avec les autres membres de l'équipe. L'enfant mis en confiance et se sentant en sécurité affective, se détache naturellement de son auxiliaire de référence pour s'ouvrir aux autres.

2- L'autonomie

L'enfant a besoin d'être autonome afin d'acquérir son indépendance et de construire son identité. La collectivité doit favoriser et soutenir ce processus d'autonomisation.

Quels sont les moyens mis en place ?

1) L'acquisition de l'autonomie

Par son développement psychomoteur, l'enfant va devenir autonome. En stimulant son développement psychomoteur et sensoriel, nous aidons l'enfant à acquérir une certaine autonomie et une certaine indépendance vis à vis de l'adulte. L'équipe, par son attitude bienveillante accompagne l'enfant dans son propre développement et soutient ses initiatives. Motiver l'enfant, l'inciter à faire seul lors des différents moments de la journée, le féliciter, le valoriser lors de ses acquisitions est nécessaire à l'enfant pour aller vers l'autonomie. Certains moments favorisent cette autonomie.

a) Les repas

C'est un moment où l'enfant peut faire preuve d'autonomie. Selon l'âge de l'enfant, il apprend à se laver les mains et la bouche, à mettre son bavoir, à manger seul.

b) L'habillement

Les auxiliaires sollicitent les enfants pour qu'ils apprennent à s'habiller et se déshabiller avec une aide partielle puis tout seul.

c) La propreté

Entre 18 mois et 24 mois, selon la maturité psychologique de l'enfant, commence l'apprentissage de la propreté.

Cet apprentissage se fait en collaboration avec les parents, ces derniers étant les instigateurs.

En tant que professionnelles, les auxiliaires mettent en place certaines activités

Pour faciliter cette acquisition : gymnastique, pâte à modeler, histoires sur la propreté, semoule, peinture et jeux d'eau.

Dès la propreté acquise, l'enfant va seul aux toilettes. Il est important d'apprendre aux enfants le respect de leur corps et que celui-ci leur appartient.

d) Le jeu

Lorsqu'il joue l'enfant apprend l'autonomie. Il crée son propre jeu, il est acteur de son jeu.

Il faut souligner l'importance de la place du jeu libre dans l'éveil du jeune enfant, et dans l'acquisition de son autonomie.

2) Conclusion :

Par l'acquisition de l'autonomie l'enfant apprend à connaître le monde qui l'entoure.

Grâce à cette autonomie, il acquiert son indépendance vis à vis de l'adulte et se construit. L'autonomie acquise lui permettra de s'intégrer plus facilement lors de sa scolarisation.

3- Le respect de l'identité

L'enfant est une entité. En tant que professionnelles nous devons respecter cet enfant en tant que Personne. « L'enfant est une personne » Dolto.

Il est important de respecter son identité, son histoire personnelle, familiale, sociale et culturelle. Nous devons garantir à l'enfant une attention personnalisée ainsi qu'une relation individualisée où la parole a une place prépondérante.

Ce respect de l'enfant passe par le respect de ses besoins physiologiques, physiques, affectifs et de ses capacités

La collectivité ne doit pas modifier ses besoins ni son rythme. Comment les respecter ?

1) Le repas

L'équipe veillera à ce que les repas répondent aux besoins alimentaires des enfants ainsi qu'à leur santé (prise en compte de régime particulier ou d'allergie alimentaire). Elle veille au respect du

rythmes des enfants, de leurs habitudes et de leur goût ainsi que de leur appétit. Le repas doit être une source de plaisir, de découverte sensorielle, d'échange et de convivialité.

Permettre aux enfants de choisir, proposer sans imposer, susciter l'envie de manger et de goûter de façon autonome sont pour nous des conditions favorables à une bonne prise de contact avec l'alimentation. Les repas sont servis entre 11h30 et 12h30. Les repas sont pris ensemble. L'enfant déjeune à son rythme et à sa faim.

2) Les soins et la propreté

Des changes réguliers assurent le bien être, le confort et la santé des enfants. Outre la nécessité de l'hygiène, les auxiliaires offrent aux enfants au moment des soins corporels un temps privilégié d'échange, de soins individualisés respectant leur rythme leur capacité, et leur intimité.

C'est le plus souvent pendant la troisième année que l'enfant acquiert la propreté autonome. Tous les enfants ne manifestent pas le désir d'être propres au même moment, cette acquisition se fait selon leur développement, leur maturité physiologique et affective

En concertation avec l'équipe, l'enfant est accompagné dans sa demande.

La propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant. Le passage sur le « pot » se fait sans contrainte à la demande de l'enfant. L'enfant va seul aux toilettes.

3) Le sommeil

L'équipe veille à réunir des conditions favorables à un bon sommeil (tétine doudou à disposition). Il faut veiller au respect du temps de sommeil de chaque enfant (réveil échelonné) et préserver la qualité du sommeil malgré la collectivité. Le temps de sommeil est nécessaire à la récupération physiologique de tous.

C'est toujours un moment de plaisir.

Il est essentiel que le lit soit confortable et douillet et que l'enfant s'y sente bien

Le centre multi accueil fonctionne tous les jours en journée continue, nous privilégions de ce fait ces moments de repos et de sieste pour que la journée se passe au mieux et que les enfants récupèrent d'une journée fatigante passée en collectivité.

Lors de la sieste la présence d'un adulte rassure et facilite l'endormissement de l'enfant.

4) Le besoin de mouvement

L'aménagement de l'espace permet de respecter le besoin de mouvement de l'enfant. Certains jeux le favorisent.

Une structure de motricité installée dans le hall d'accueil, une piscine à balles répondent à ce besoin. L'espace réservé à l'accueil permet la mise en place de jeux moteurs.

5) Le besoin de sécurité

Sans sécurité affective et physique l'enfant ne peut s'épanouir. En tant que professionnelles, nous devons tout faire pour que l'enfant se sente en confiance et que l'espace qui lui est imparti soit sans danger.

4- La socialisation

1) L'apprentissage de la vie en communauté

a) Le besoin de communication

La socialisation débute par la relation privilégiée que l'enfant établit avec ses parents.

Il semble que les jeunes enfants soient animés d'une soif de l'autre, d'une force interne de communiquer. Cette rencontre avec l'autre est source d'échange et d'apprentissage. L'enfant combine et emmagasine des informations qu'il apprend de lui-même et de l'autre. Le jeune enfant sera aidé à construire sa place dans le groupe et à être lui-même parmi les autres.

Le bénéfice d'une socialisation est donc incontestable. L'enfant va faire l'apprentissage de la vie en collectivité et intégrera les règles qui vont l'aider à vivre avec les autres. L'adulte va énoncer ces règles et ces limites

Par ces règles l'enfant va acquérir le respect de l'autre, fondement de toute vie en collectivité. Dès deux ans, la communication entre enfants prend des allures d'échange. Cet échange va permettre la naissance des premières amitiés. En collectivité, les conduites sociales sont déjà nombreuses. Nous devons favoriser la communication, le langage et l'expression de ses émotions.

b) Le langage / la communication gestuelle

Les enfants ont besoin d'une communication par la parole avec les adultes qui s'occupent d'eux. Dès son plus jeune âge, il est nécessaire de parler à l'enfant à la fois pour l'informer de ce qui se passe pour lui et de ce qui le concerne, mettre des mots sur ce qu'il vit avec les autres et mettre en mots ce que l'enfant ressent.

L'acquisition du langage va parfaire cette communication, langage des mots mais aussi des gestes. « Tout est langage » a écrit Françoise Dolto. L'enfant met tous ses sens au service de la communication. L'enfant observe, écoute et établit un lien entre le langage et le monde qui l'entoure. Il faut honorer le travail de Françoise Dolto qui nous a incités à parler aux enfants. Sans contourner prendre le sens des mots l'enfant tout petit perçoit l'intentionnalité et la tonalité. La rencontre précoce avec d'autres enfants va permettre un bon développement du langage. Les plus « doués » tirant vers l'expression verbale ceux qui ont quelques difficultés.

Les mots vont permettre à l'enfant d'intellectualiser les situations, les mémoriser. Tout est mis en place pour favoriser le développement du langage.

La collectivité va permettre sans conteste cette socialisation de façon précoce pour l'enfant.

⇒ **Projet : la communication gestuelle associée à la parole**

Avant que l'enfant ne maîtrise le langage, il communique naturellement avec ses mains.

C'est en s'appuyant sur ce fait et sur son besoin d'imitation que cet outil de communication est né. C'est un outil supplémentaire de communication, il ne remplace en rien le langage.

Plusieurs intérêts à cette pratique, pour l'enfant comme pour l'adulte.

Pour l'enfant

- ◆ Signer ses besoins pour **limiter Sa frustration.**
- ◆ Enrichir sa relation à l'adulte
- ◆ Favoriser sa motricité fine
- ◆ Sollicite l'hémisphère gauche du cerveau, hémisphère du langage
- ◆ Le rendre acteur dans l'échange
- ◆ Renforcer l'estime de soi

Pour l'adulte

- ◆ Accompagner l'enfant dans son autonomie
- ◆ Apporter des réponses adaptées
- ◆ Accompagner ses émotions
- ◆ Le soutenir dans l'acquisition du langage
- ◆ Développer l'observation
- ◆ Développer sa relation avec l'enfant dans la bienveillance

⇒ **La bonne attitude pour utiliser cet outil :**

- Adopter une posture bienveillante en se mettant à hauteur d'enfant
- Un mot par phrase suffit pour que l'enfant associe mot / geste
- Nous utilisons des mots du quotidien (dormir, eau, papa, maman, Changer la couche, doudou.)
- Le mot est toujours verbalisé, le signe vient soutenir le mot clé.
- On associe l'expression du visage.

En signant des mots simples à partir de 6 mois, l'enfant est en capacité de commencer à signer vers 9 mois, si celui-ci décide de s'approprier cet outil pour se faire comprendre.

Ce projet a été travaillé sur les deux structures petite Enfance il est un outil commun pour les deux équipes.

5-L'éveil de l'enfant

L'équipe doit favoriser le développement global de l'enfant, psychomoteur, affectif, social et Intellectuel par le jeu libre et les activités dirigées dans un espace aménagé conforme aux normes. Il nous faut favoriser le développement de ses compétences, de sa créativité sans performance, sans obligation de résultat, sans programme établi, avec plaisir.

Il nous faut stimuler le désir de découvertes et d'apprentissage des enfants. Le jeu libre permet les jeux symboliques et les jeux d'imitation.

Il est essentiel pour l'enfant.

Laisser un enfant décider à quoi il veut jouer et de quelle façon, c'est lui donner l'occasion de construire sa confiance en soi et de lui offrir les bases nécessaires pour développer son autonomie.

a) Les avantages du jeu libre

➤ **Développer la confiance en soi.**

Dans le jeu libre il n'y a pas de règles précises à suivre, l'enfant a le choix. Il peut décider de faire tomber la tour de cubes, de faire dormir les poupées, de faire rouler les petites voitures sur un chemin imaginaire, de donner à manger à son ours, de faire un café...

C'est à l'enfant que revient l'initiative de ses jeux. Il décide ce qu'il veut faire, comment il veut jouer et avec quel matériel. Il expérimente alors un sentiment de maîtrise sur les objets et Développera sa

confiance en lui grâce au jeu. Un enfant confiant et créatif sera moins démuni devant un imprévu, capable de trouver une solution pour résoudre un problème.

➤ **Stimuler l'autonomie.**

En évitant d'organiser toutes les activités et tous les jeux d'un enfant, on lui permet d'être moins dépendant des adultes.

Il apprend à choisir, à prendre des décisions et à trouver des solutions à ses problèmes puisqu'il peut décider quoi faire et comment le faire. Il aura également moins de difficultés à s'amuser seul. Dans un jeu spontané, l'enfant peut aussi prendre le risque d'échouer, puisque ce n'est qu'un jeu. Il fait alors l'expérience de l'échec dans un contexte amusant et apprend à y réagir. Quand une difficulté se présente, il doit trouver une solution. Ces choix, ces décisions et ces recherches de solutions contribueront à développer son autonomie.

➤ **Favoriser la pensée créative.**

Le jeu libre favorise aussi l'imagination de l'enfant, sa fantaisie et sa créativité. Deux enfants peuvent jouer avec le même matériel de façon fort différente et créer chacun une nouvelle activité. Ainsi, le jeu spontané favorise leur pensée créative.

➤ **Favoriser le jeu libre**

L'équipe doit valoriser le jeu libre, par un aménagement de l'espace réfléchi et de nombreux coins adaptés « coin cuisine, coin garage, coin ferme, coin déguisement », et par du matériel de jeu polyvalent.

L'équipe organise des activités sous forme d'ateliers. Ces activités dirigées permettent à l'enfant d'acquérir la concentration nécessaire aux futurs apprentissages (en vue de la scolarisation). Peinture, pâte à modeler, pâte à sel, semoule, jeux d'eau, parcours de motricité, jeux éducatifs.

Ces ateliers sont organisés en petits groupes avec la présence d'adultes. Le jeu tient une place prépondérante dans l'éveil de l'enfant. Par le jeu l'enfant apprend.

b) Le projet Snoezelen

Snoezelen est une approche d'accompagnement, un temps de rencontre entre adulte et enfant à travers un espace-temps non directif autour du sensoriel, de l'émotion et de la sécurité. Celui-ci s'appuie sur des propositions d'explorations sensorielles. Ce n'est en rien une activité, une activité, une pédagogie, de la relaxation ou de l'éveil sensoriel (le tout petit n'a pas besoin de l'adulte pour ça, il est en éveil sensoriel en permanence).

Selon Isabelle martins : « snoezelen est un moment de complicité unique où accompagnant et accompagné partage un instant de vie côte à côte. N'imposez rien, n'attendez rien, ne supposez rien, n'espérez rien. Soyez juste là pour accueillir, donner, recevoir, échanger et parfois l'inattendu s'offre à vous comme un cadeau inestimable »

L'équipe s'appuie sur 4 grands principes pour mettre en place ce temps d'accompagnement.

- ⇒ La création d'un cadre sécurisant favorisant la rencontre accompagnante accompagné. L'espace spécialement aménagé, qu'il soit fixe ou mobile, a pour objectif de créer une ambiance sécurisante, individualisée où les stimulations sont contrôlées. Même si le plus souvent la lumière est tamisée, snoezelen ne se déroule pas forcément dans le noir, ou le calme.
- ⇒ La possibilité de choisir :
 - L'enfant est libre dans le choix qu'il fait de l'exploration de l'espace. Il va vers ce qu'il l'intéresse, il peut ne pas participer. L'adulte ne propose pas, n'explique pas, ne planifie pas.
 - Chacun vit les situations selon son rythme
 - L'adulte ne presse pas l'enfant, ne l'interrompt pas. Il lui laisse le temps de vivre les expériences, Et de s'émerveiller.
 - Même si snoezelen se repose sur un type de matériel, rappelons que celui-ci n'est pas l'essentiel de cette approche, mais que c'est bien la disponibilité de l'adulte qui en est l'essence.
- ⇒ Des propositions sensorielles autour des 5 sens auquel il faut ajouter la proprioception (conscience de la position de son corps dans l'espace).

a) Les histoires

A travers cette démarche éducative l'équipe va travailler les objectifs suivants :

- Stimuler l'imaginaire de l'enfant ;
- Favoriser le développement du langage, de la communication, de l'observation, de l'attention ;

- Sensibiliser l'enfant à la lecture, aux histoires en favorisant la découverte des différents supports ;
- Favoriser les échanges entre les enfants mais aussi entre adultes et enfants...

Raconter des histoires aux tout-petits est fondamental pour le développement d'un enfant. Le psychanalyste Bruno BETTELHEIM explique dans son livre « Psychanalyse des contes de fées » combien le conte facilite le passage de l'enfance à l'âge adulte.

Les histoires permettent à l'enfant de projeter dans un monde imaginaire ses angoisses et ses incompréhensions. Les histoires font appel à son imagination ce qui lui permet de travailler sa perception de la réalité. Les activités autour de l'histoire favorisent le développement du langage et de la communication.

A travers ces supports, l'enfant acquiert un nouveau vocabulaire et lui donne envie de s'exprimer, de commenter les illustrations, les personnages et l'histoire.

Les échanges vont s'enrichir, se développer tout en stimulant sa mémoire. Une comptine ou une formule peut annoncer la « fiction » puis une autre peut clore l'histoire et permettre de reprendre pied dans le réel.

Il faut lire pour le plaisir de lire et donc de faire plaisir, lire peut aider l'enfant à nourrir son imaginaire, lire pour partager avec lui d'une autre façon.

Le livre est le support le plus utilisé mais il existe d'autres supports qui peuvent intervenir pour permettre une autre approche toute aussi ludique que les histoires :

- Le théâtre de marionnettes : les marionnettes sont un moyen d'expression, de création, d'échange et bien plus...
- Les diapositives : des mises en situation variées sur des thèmes de la maison, liés au vécu de l'enfant, des moments festifs (noël) vont favoriser le développement de l'observation, du langage, les capacités d'attention, l'imaginaire.
- Les comptines : un livre de comptines va être réalisé avec les enfants lors de différents ateliers.
- Les livres : afin de faire découvrir un maximum de livres aux enfants, l'équipe a mis en place le prêt de livres pour le week-end, histoires à partager en famille.
- Le Kamishibai (théâtre japonais) : c'est un théâtre en bois constitué de deux volets que le narrateur ouvre au début de l'histoire. Le Kamishibai est un outil pédagogique très riche pour stimuler les enfants.

c) Conclusion

⇒ Pourquoi lire des histoires aux enfants ?

Raconter une histoire permet de partager un moment de plaisir entre parents, enfants et professionnelles. Ce moment crée une intimité avec l'adulte et lui donne en même temps un espace de liberté, où il peut rêver et partir dans son imaginaire. C'est un temps de partage agréable où chacun est détendu, dans le plaisir.

⇒ Quelques points importants pour l'enfant :

- Satisfaire sa curiosité : la lecture ouvre au dialogue, stimule sa curiosité, répond à son envie de « savoir ».
- Développer son imaginaire : chaque histoire fait appel à son imagination et va aider l'enfant à développer cette capacité fantastique et naturelle pour lui.
- Aider l'enfant à grandir : les histoires lui permettent d'élaborer sa perception de la réalité.

Les situations que vivent les personnages sont des pistes pour apprendre à l'enfant à gérer son angoisse et à s'approprier de nouvelles émotions.

C'est sa manière de grandir.

Avec les contes, ce sont les symboles qui jouent un rôle particulier dans son psychisme. Grâce à eux il va trouver des clés de transformation positive.

⇒ Le choix du livre

Les enfants ont tous leur histoire préférée. Ce n'est pas sans raison. L'enfant ne voit pas dans le livre ce que l'adulte voit. Il l'interprète à sa manière, pointant ainsi un message important qu'il veut faire passer.

Inversement, un sujet important pour l'enfant peut être plus facilement abordé par le biais du récit. L'idée étant de permettre à l'enfant de s'autoriser à parler ou pas. Une simple lecture peut libérer sa parole.

⇒ Astuce pour les parents

Créer des contes pour son enfant (séparation des parents, problème à la maison, angoisses nocturnes). Anne FLORET, psychologue, invite les parents à créer leur propre histoire (conte) pour aider leur enfant. Le plus important est de mettre en scène une histoire secrète qui parle d'eux et de leur

problématique.

Ecrire leur histoire va créer une proximité particulière et leur donner des clés sur ce qu'ils ont besoin de comprendre et comment l'exprimer.

⇒ **Les rencontres intergénérationnelles**

Les rencontres intergénérationnelles se sont développées entre la Maison Pour Tous (MPT) et le Multi Accueil « Les Minimomes » sous l'impulsion de l'équipe.

Ainsi, trois fois par mois, les petits viennent à la MPT pendant une heure et écoutent les histoires lues ou racontées par les seniors. Des activités ludiques telles que la pâte à modeler, des jeux avec de gommettes, de la peinture et du dessin sont organisées par les seniors qui partagent ainsi beaucoup de choses avec les enfants.

En fin de séance, un retour au calme à lieu grâce à l'écoute de chansons et d'histoires audio. Les enfants reviennent ainsi au Multi Accueil vers 11h avec plein de souvenirs à raconter à leurs parents. Les seniors quant à eux participent parfois à des moments

Festifs au sein du Multi Accueil.

Ces séances permettent de créer et tisser du lien entre les personnes âgées et les enfants accueillis aux Minimomes ainsi qu'une découverte mutuelle autour de moments conviviaux au sein de la MPT. Ces séances complètent le travail fait par l'équipe du Multi Accueil autour du livre et des histoires.

II- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

Actuellement, la ville possède deux centres multiaccueils :

- « **Les petits poucets** » est réservé à l'accueil des enfants à partir de 3 mois.

- « **Les Minimomes** », réservé aux enfants à partir de 18 mois jusqu'à leur scolarisation.

Ces deux structures peuvent accueillir les enfants en accueil occasionnel et en accueil régulier. Les parents ne travaillant pas peuvent utiliser la structure selon leur besoin et les places disponibles en accueil occasionnel.

Les parents qui travaillent ou sont en formation peuvent utiliser la structure, en accueil régulier. Les modalités d'accueil sont matérialisées par un contrat individuel signé avec chaque famille. Les structures sont ouvertes du lundi au vendredi de 8h à 18h, toute l'année sauf pendant les trois premières semaines du mois d'août et une semaine entre Noël et le jour de l'an.

Une commission se réunit au mois d'avril pour étudier les besoins des familles, en lien avec les capacités d'accueil.

Un Relais Petite Enfance (RPE) a ouvert il y a deux ans. C'est un lieu d'accueil mis à disposition pour les assistants maternels et garde à domicile et les enfants dont ils ont la garde. Ce lieu est ouvert trois matinées par semaine.

A partir de 3 ans, les enfants sont scolarisés à l'école maternelle du Château et accueillis en accueil périscolaire et pendant les vacances au centre de loisirs.

III- DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL D'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique est avant tout un enfant, il a les mêmes besoins qu'un autre. L'intégration consiste à reconnaître la différence « pour vivre ensemble ».

Avant toute décision d'admission, il est souhaitable qu'une intégration puisse se discuter, se préparer, se projeter afin de donner l'occasion à l'équipe entière de s'exprimer.

Le référent santé et accueil inclusif nous aide à réfléchir à l'accueil de cet enfant et le cas échéant met en place un plan d'action individualisé.

Avant son admission, une visite médicale sera effectuée par celui-ci.

A. Les objectifs

- Viser l'épanouissement de l'enfant dans l'acceptation de sa différence.
- Stimuler l'enfant et l'amener à développer ses compétences (sans les surestimer, ni les sous-estimer en lui confiant des tâches à sa mesure) afin qu'il accède à un maximum d'autonomie et afin d'améliorer sa qualité de vie.
- L'aider à se structurer en posant des limites.
- Favoriser un développement psychomoteur harmonieux en tenant compte des capacités de

- l'enfant.
➤ Encourager l'intégration sociale.

B. Les moyens mis en œuvre

Le rôle de l'équipe encadrante est difficile et nécessite des temps de réflexions afin de prendre en charge cet enfant au mieux.

L'équipe pourra être aidée par le référent santé et accueil inclusif attaché à la structure et par la PMI. Elle pourra se faire aider par un CAMPS (centre d'action médico-social précoce). Cet établissement, chargé de la prise en charge précoce des problématiques liées au handicap chez les jeunes enfants, dispense en ambulatoire des prises en charge thérapeutiques, éducatives et sociales. Il intervient aussi en soutenant et en donnant des conseils aux familles et aux équipes.

C. L'adaptation

Avant toute intégration une période d'adaptation va permettre à l'enfant et à l'équipe de se connaître. Cette période est un moment privilégié pour être à l'écoute de la famille.

Une atmosphère chaleureuse, une ambiance calme, gaie, sécurisante, incitent l'enfant à prendre confiance en lui et en l'équipe.

Il faut une réponse différenciée adaptée aux besoins de chaque enfant tout en respectant son propre rythme.

Un programme d'évaluation continue permet de réajuster les objectifs et les moyens pour y parvenir.

Il faut arriver à mettre en place une étroite collaboration entre les parents et les professionnels, le kinésithérapeute, le psychomotricien.

Ces dispositions vont permettre l'accueil d'enfants handicapés dans de bonnes conditions.

IV- L'accueil d'un enfant dont la famille est engagée dans un parcours d'insertion

Le multiaccueil permet d'accueillir les enfants à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle. Suite à l'inscription, dès qu'une situation particulière se présente, la directrice cherche une solution à la famille en fonction des possibilités.

La conciliation entre accueil occasionnel et régulier est favorisée. Selon la situation et les besoins de ces familles, l'enfant peut être accueilli dans un premier temps occasionnellement puis évoluer vers un accueil régulier en fonction des places disponibles. L'objectif étant d'accompagner les familles dans leurs projets, en tenant compte du bien-être de l'enfant.

Ainsi, la structure favorise l'accueil des enfants de familles engagées dans un parcours d'insertion sociale ou professionnelle en proposant des solutions d'accueil souples et évolutives, adaptées aux besoins de chaque situation.

IV- PRÉSENTATION DES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Notre structure peut accueillir 30 enfants en même temps sur certains moments de la journée. Nous sommes ouverts 50 heures par semaine, l'équipe travaille 37 heures par semaine.

1. Le personnel se compose de :

- 1 directrice éducatrice de jeunes enfants : responsable de la structure elle encadre et soutient l'équipe en place et est garante du projet d'établissement, elle reçoit les parents lors des inscriptions et est à leur écoute.
- 1 éducatrice de jeunes enfants adjointe : soutient l'équipe en place, participe à l'élaboration et au suivi du projet de vie de l'établissement.
- 5 auxiliaires de puériculture : elles participent à la mise en application du projet de vie de l'établissement, prennent en charge l'enfant individuellement et en groupe, collaborent à la

distribution des soins quotidiens et organisent les activités d'éveil qui contribuent au développement de l'enfant.

- 2 agents de service : les agents sont responsables de l'entretien des locaux et du matériel. Ils s'occupent de la mise en place des repas et des goûters. Ils prennent en charge les enfants sous la responsabilité des auxiliaires et participent au projet d'établissement.
- Un référent de santé et accueil inclusif : Au multiaccueil celui-ci est pédiatre.

Les modalités d'intervention sont décrites dans le règlement du centre multi accueil.

2. Les réunions

Notre travail en équipe nécessite de faire des réunions :

- ⇒ Réunion et discussions si un enfant nous pose un problème ;
- ⇒ Réunion pour réfléchir à l'organisation de notre travail ;
- ⇒ Réunion si un conflit s'installe au sein de l'équipe.

Les temps de réunion sont pris sur les moments de sieste des enfants ou le soir après la fermeture.

3. Les intervenants extérieurs

Tous les ans l'équipe demande à participer à des stages du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale). Nous mettons en place une journée pédagogique en faisant intervenir si nécessaire des acteurs extérieurs.

4. Les conférences

Nous avons pu organiser des conférences animées par une psychologue, autour de thèmes importants. Une conférence a été organisée sur l'accompagnement de l'enfant vers l'autonomie, une sur des repères et des limites pour aider à grandir. Une autre a permis à l'équipe d'approfondir ses connaissances sur le développement psychoaffectif de l'enfant.

5. L'observation

Un travail sur l'observation a été instauré et sera réalisé par l'équipe. Notre projet concerne l'observation de temps « difficiles » dans la journée. Le travail auprès des enfants demande à l'équipe une interrogation et une réflexion constantes afin de trouver des solutions adaptées.

Ce temps d'observation permettra l'amélioration de notre pratique professionnelle. La finalité de ce travail est de répondre aux besoins des enfants tout en leur apportant le bien être nécessaire à leur vie en collectivité.

6. Travail sur la motricité :

a) La baby gym

Cette activité est mise en place par une auxiliaire, diplômée d'un certificat de petite enfance, une fois par semaine.

➤ Objectifs :

La baby gym permet à l'enfant de prendre conscience de son corps grâce à certains exercices (roulade, marche, et saut).

b) Exercices mis en place, imitation d'animaux :

- Marcher comme un canard ;
- Sauter comme une grenouille ;
- Se grandir comme la girafe ;
- Ramper comme un serpent...

C'est une activité ludique permettant un bon développement psychomoteur et qui répond à un besoin fondamental chez l'enfant : le besoin de mouvement.

V- DÉFINITION DE LA PLACE DES FAMILLES

⇒ Créer un lien de confiance avec les parents

Nous devons mettre en œuvre pour les enfants des conditions d'accueil de qualité permettant aux parents de construire et d'affirmer leur lien et leur place auprès de leur enfant même en leur absence pendant la journée. Ce lien signifie être à l'écoute et aborder la relation avec les parents sans jugement de valeurs. Il nous faut construire une relation de collaboration étroite avec les parents.

Bien s'occuper des enfants, exercer un travail de qualité permet de créer un lien de confiance. La relation avec les parents doit être individualisée. Lors de l'accueil au quotidien du matin et du soir un temps de disponibilité mutuel aidera les parents et les enfants à se séparer et à se retrouver dans de bonnes conditions.

Ces temps sont des temps privilégiés de transmissions, d'informations entre la famille et l'équipe. Ils permettent d'organiser au mieux la journée de l'enfant et son retour à la maison, de préserver son bien-être et de donner aux parents une connaissance suffisante de la vie de leur enfant pendant leur absence. Ces temps de transmissions peuvent aussi permettre un échange autour de questions concernant l'enfant qui se posent à la maison ou au centre multi accueil. Lors de réunions ou lors de fêtes, les parents sont invités à participer afin de connaître les thèmes relatifs à la vie de leur enfant dans l'établissement. En accord avec les parents, nous filmons les enfants lors des activités et pendant les différents moments de la journée et ces moments peuvent être vus par les parents. Des fêtes sont parfois organisées à Noël et pour la fin de l'année scolaire. Des spectacles pourront être organisés.

Les parents sont les premiers éducateurs de leur enfant. Notre projet éducatif soutient leur fonction éducative dans le respect de la place de chacun et dans la collaboration.

VI-MODALITES DES RELATIONS AVEC LES ORGANISMES EXTERIEURS

La ville a signé une convention avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales). Les structures d'accueil de la ville appliquent les barèmes CNAF (Caisse Nationale des Allocations Familiales) pour le calcul de la participation financière des familles.

Nous sommes en relation avec le Conseil Départemental pour travailler en partenariat avec ce dernier. Ces partenaires subventionnent la commune.

Nous sommes aussi en relation avec la PMI de Noisy-le-Grand qui recrute et encadre les assistants maternels de Gournay-sur-Marne.

Un référent santé et accueil inclusif est disponible par téléphone, par mail ou sur place au sein du multiaccueil lorsque cela est nécessaire. Celui-ci est pédiatre et exerce ses missions et fonctions à la PMI de Noisy-le-Grand.

Nous sommes régulièrement conviées à des rencontres organisées par le Conseil Départemental et la caisse d'allocation familiale afin d'améliorer le travail de tous et d'échanger sur les projets en matière de modes d'accueil des jeunes enfants dans notre département.

Ces échanges permettent une réflexion sur la politique petite enfance de notre ville, ceci afin de l'améliorer et de l'adapter au mieux au besoin des familles.

Le 05 février 2026

Le Maire adjoint,
chargé de l'Enfance
François CULEUX.



Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est pros crit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

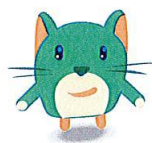
La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.





CHARTRE NATIONALE POUR L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

- 1** Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
- 2** J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
- 7** Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
- 9** Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues et avec d'autres intervenants.
- 10** J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.